



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 125/19

Objet

Convention de financement
2019 de l'École de Musique
de Saint-Aubin

Secrétaire de séance

Catherine BARDOUX

Rapporteur :

Jean-Philippe LEFEVRE

Conseil Communautaire
19 septembre 2019
Dole - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 62
Nombre de procurations : 12
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 13 septembre 2019
Date de publication : 27 septembre 2019

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, J.M Mignot, B. Chevaux, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuiet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard suppléé par J. Dufresne, C. François, M. Boué, J.M Daubigney, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

J.L Bouchard à I. Mangin, B. Guerrin à J.P Fichère, A. Albertini à M. Giniès, G. Soldavini à J. Dayet, M. Berthaud à J.P Lefèvre, D. Germond à J.B Gagnoux, A. Hamdaoui à P. Tournier, P. Jobez à J. Gruet, S. Kayi à J.M Sermier, C. Nonnotte-Bouton à N. Jeannet, P. Jacquot à M. Hoffmann, J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, J.C Lab, S. Hédin, A. Maire-Amiot, E. Schlegel, L. Bernier, C. Mathez, V. Chevriaut, G. Coutrot, R. Curly.

Par délibération n° GD21/18 du 15 mars 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a reconnu d'intérêt communautaire la mise en œuvre et la coordination d'une politique d'enseignement musical et de danse sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, en 2018, l'École de Musique de Saint Aubin a perçu une subvention d'un montant de 5 130 € afin d'harmoniser progressivement ses tarifs avec ceux du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Dole (CRD).

Dans le but de poursuivre ce travail de convergence tarifaire, il est proposé, pour 2019, de renouveler le montant de ce soutien financier, afin de lui garantir un budget de fonctionnement constant malgré la baisse de ses effectifs.

Ainsi, le montant de la subvention pour 2019 s'élève à 5 130 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 5 130 € à l'Ecole de Musique de Saint-Aubin au titre de l'année 2019,
- **APPROUVE** la convention de financement ci-annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la présente convention et tout acte y afférent.

Fait à Dole,
Le 19 septembre 2019
Le Président, Jean-Fascual FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle Actions Culturelles
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Ecole de Musique de Saint-Aubin





GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Conv n°GDXX/19

CONVENTION DE FINANCEMENT

Entre,

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Dont le siège est fixé

Place de l'Europe – BP 458 – 39100 DOLE

Représentée par son Président Jean-Pascal FICHERE,

Mandaté par le Conseil Communautaire du 19 septembre 2019,

D'une part,

Et

L'Ecole de Musique de Saint-Aubin

Dont le siège est fixé à Saint-Aubin,

Représentée par sa Présidente, Madame Virginie VADANS-

WINCKLER,

Autorisée à contracter la présente convention

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Par délibération n° GD21/18 du 15 mars 2018, la Communauté d'agglomération du Grand Dole a reconnu d'intérêt communautaire la mise en œuvre et la coordination d'une politique d'enseignement musical et de danse sur l'ensemble du territoire.

La gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de DOLE est transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ainsi que le soutien aux écoles de musique de Tavaux-Abergement-Damparis (EMTAD) et de Saint Aubin.

Dans le but de poursuivre l'harmonisation progressive des tarifs entre ces différents équipements, et notamment entre le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Dole (CRD) et l'Ecole de Musique de Saint Aubin, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soutient financièrement l'Ecole de Musique de Saint Aubin par le versement d'une compensation pour l'année 2019.

Article 2 : Méthode de calcul de la compensation financière

Conformément aux négociations de 2018 et compte tenu de la baisse des effectifs de l'Ecole de Musique, la compensation financière pour l'année 2019 est forfaitaire et exceptionnelle. Son montant est le même que pour l'année 2018, soit 5 130 €.

Article 3 : Date d'effet de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature par les parties.

Le versement de cette compensation financière interviendra après signature de la présente convention.

Fait à Dole, en 4 exemplaires,
le

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Dole

Le Président, Jean-Pascal FICHERE

Pour l'École de Musique de Saint-Aubin,

La Présidente, Virginie VADANS-WINCKLER